

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1er juin 2015, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 4 mai 2015 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'AVRIL 2015 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités d'avril 2015 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

### 6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### 7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 8- APPROBATION DES COMPTES

2015-06-82

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$53 944.55 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE DU CHEMIN DE SAINT-RÉMI**

2015-06-83

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Gilbert Béland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 048 du 17-04-2015 du Chemin de Saint-Rémi au montant de \$1149.75 taxes incluses** pour les frais d'adhésion à l'entente de la mise en place du Chemin de Saint-Rémi.

10- **SUBVENTION AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS**

2015-06-84

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Gilbert Béland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le versement d'une **subvention** au montant de 500\$ **au Club des 50 ans et plus** de Sainte-Jeanne d'Arc **pour l'année 2015**, suite à leur demande datée du 15 mai 2015.

11- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 278-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NO 254-2011**

2015-06-85

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du nouveau règlement provincial, soit le "*Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*" (*RPEP*) le 14 août 2014 ainsi que l'entrée en vigueur des articles 11 à 30 du dit règlement le 2 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 105 du *RPEP*, les municipalités sont chargées de l'application des dispositions des chapitres III et IV, ainsi que des articles 78 et 79 du dit règlement dans la mesure où l'application de ces dispositions concerne un prélèvement d'eau ou un système de géothermie situé sur le territoire qui relève du champ de compétence de la municipalité concernée;

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements sont nécessaires à la réglementation municipale sur les permis et certificats afin de pourvoir demander les documents nécessaires à l'analyse des demandes de permis et de s'assurer que celles-ci soient conformes au *RPEP*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 4 mai 2015 par le conseiller Sylvain Paradis;

**POUR CES MOTIFS**, le **règlement numéro 278-2015 modifiant le règlement des permis et certificats no 254-2011** est suggéré pour adoption.

Le conseiller Gilbert Béland est contre et demande le vote;

Résultat du vote:     2 "pour"  
                              4 "contre"

Suite au résultat du vote,  
Il est proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **refuse d'adopter le règlement numéro 278-2015** modifiant le règlement des permis et certificats no 254-2011.

**12- AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCON POUR LES RANGS - HIVER 2015-2016**

2015-06-86

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Gilbert Béland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 5 contenants de 1000 kg de chlorure de calcium en flocon 83% -87%, auprès de Somavrac**, pour un total de \$2675 taxes en sus, et incluant le prix du transport et surcharge de carburant, ce produit devant être ajouté au sable tamisé afin d'obtenir un abrasif efficace pour les rangs pendant l'hiver.

**13- ENGAGEMENT D'UN ANIMATEUR / ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX**

2015-06-87

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme **Michaël Lepage en tant qu'animateur de terrain de jeux** pour une période de six semaines, soit du 29 juin au 7 août 2015 inclusivement et ce, selon les termes de l'entente intervenue entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Lepage. La directrice générale est autorisée à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

**14- COÛT D'INSCRIPTION POUR LE TERRAIN DE JEUX**

2015-06-88

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc établit qu'il n'y aura **aucuns frais d'inscription pour la participation des jeunes au terrain de jeux** et ce, à compter de l'été 2015.

M. le maire ajourne l'assemblée à 20h52 pour environ 15 minutes.

La séance du conseil reprend à 21h01.

**15- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN**

2015-06-89

Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Michel Deschênes en tant que préposé à l'entretien**, soit un poste saisonnier à temps partiel, à compter du 2 juin 2015 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Deschênes. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

**16- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

2015-06-90

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Gilbert Béland comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de juillet 2015 à décembre 2015 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

**17- VARIA**

**A) FABRICATION DU COFFRE "PRÊT À JOUER"**

2015-06-91

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **fabrication du coffre "Prêt à jouer"**, de grandeur 48" X 36" X 36", et l'installation de ce dernier sur le terrain des loisirs permettant en tout temps l'accès gratuit à des équipements récréatifs dans un espace accessible pour tous les citoyens de la municipalité.

**B) BANCS POUR LE CHEMIN DE SAINT-RÉMI**

2015-06-92

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la **fabrication de quatre (4) bancs** pour installation sur le parcours du **Chemin de Saint-Rémi**.

**18- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 21h20 et se termine à 21h24.

**19- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h24.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière